



## Brevet de pilote planeur (BPP)

### Conditions de délivrance :

- Visite médicale valide
- Etre âgé(e) de 16 ans révolus
- Avoir reçu la formation requise conformément au programme défini.
- Au moins 6h00 en double commande incluant 10 décollages
- Au moins 3h00 de solo supervisé incluant 5 décollages et un vol de 1h00 consécutive.
- Avoir satisfait à un examen théorique et pratique

### Privilèges de la licence :

- Exercer les fonctions de commandant de bord en planeur
- Des qualifications additionnels peuvent être obtenues auprès d'un instructeur habilité
  - ◇ **le lâcher campagne** : autorisation de quitter les abords de l'aérodrome pour aller admirer d'autres paysages dans la région,
  - ◇ **les certificats de performance D, E et F** qui vous entraînent plus loin en distance et en altitude,
  - ◇ **la qualification "Emport de passager"**, qui vous permettra d'emmener vos amis et votre famille en planeur biplace.
  - ◇ **La compétition** : le vol à voile est un sport où les pilotes réalisent des courses de plusieurs centaines de kilomètres en fonction des conditions météo.

Exemple de financement	-25 ANS	+25 ANS
Cotisation Annuelle club	90€	145€
Licence Assurance FFVV	83.18€	160.90€
Documentation (Manuel du pilote + carnet de vol)	54€	54€
20 Heures Twin en DC	31€ X 20 = 620€	33€ X 20 = 660€
10 Heures Twin en solo	21€ X 10 = 210€	23€ X 10 = 220€
Treuillées	8.750€ X 40 = 340€	10.70 X 40 = 420€
Aide fédérale	650€	—
<b>TOTAL</b>	<b>747,18€</b>	<b>1660€</b>